Archives parlementaires

Le Président invite les députés à se rendre dans leurs bureaux pour procéder à la nomination d'un président et de trois secrétaires et lève la séance du 26 mars 1791

Anne-Pierre, marquis de Montesquiou

Citer ce document / Cite this document :

Montesquiou Anne-Pierre, marquis de. Le Président invite les députés à se rendre dans leurs bureaux pour procéder à la nomination d'un président et de trois secrétaires et lève la séance du 26 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 394;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13096_t1_0394_0000_4

Fichier pdf généré le 13/05/2019

je, que la Constitution ne doit pas prévoir de pareils dangers. (*Murmures à droite. Applaudissements à gauche.*) Je le répète, nous sommes fidèles au roi, au roi de la Constitution, au roi qui a le pouvoir que lui a donné la volonté nationale. (*Vifs applaudissements.*)

M. **Duval d'Eprémesnil.** Réprimez ce blasphème-là, M. le Président.

M. de Cazalès monte à la tribune.

M. Boutteville-Dumetz réclame la parole.

M. **Alexandre de Lameth.** Comment est-il possible que l'on vienne nous dire qu'il n'y a pas un cas, pas une occasion, pas même celle qui est prévue dans le décret sur le roi désertant, pour ainsi dire, son poste, abdiquant la place que lui a assignée la Constitution, refusant de rentrer dans le royaume sur l'invitation du Corps législatif; de dire qu'alors la nation, qui peut se donner un roi, le gouvernement qui lui plaît, ne pourra pas remplacer le roi qui ne remplirait pas les fonctions qui lui sont prescrites par la Constitution, qu'il doit jurer de maintenir? (*Murmures à droite. — Applaudissements à gauche.*)

Un membre à droite : Vous n'êtes pas la nation.

Un membre à gauche : Ni vous non plus.

M. **de Cazalès.** Je vais vous répondre dans le moment.

Plusieurs membres à gauche : A l'ordre ! à l'ordre!

M. **de Cazalès.** Il m'accuse formellement.

M. **Alexandre de Lameth.** Il est parfaitement clair que la question dont il s'agit n'est pas celle de l'inviolabilité, que ce n'est pas là la question que l'on doit traiter, que c'est celle de la résidence des fonctionnaires publics. Il est nécessaire, indispensable que les fonctionnaires soient à leurs postes, pour que tous les postes soient remplis, et c'est le cas seulement que prévoit le comité.

Il indique le moment où le roi étant hors du royaume refuserait de se rendre à l'invitation de la nation; ce cas doit être prévu, et il n'est pas possible que l'on soutienne le contraire dans cette Assemblée. (*Applaudissements.*) Je demande donc, Monsieur le Président, que sans s'arrêter à la question d'ordre de M. d'Eprémesnil, on passe à l'ordre du jour, qui est la délibération de la résidence des fonctionnaires publics. (*Vifs applaudissements.*)

M. **de Cazalès.** Je demande à répondre à M. de Lameth.

Les membres de la partie gauche se lèvent et demandent à aller aux voix sur la proposition de passer à l'ordre du jour.

(L'Assemblée, consultée, décide à une très grande majorité qu'elle passe à l'ordre du jour.)

M. **de Cazalès.** Si M. de Lameth...

Un grand nombre de membres à gauche : A l'ordre! à l'ordre!

M. **de Virieu.** Si vous croyez avoir fait un décret, vous vous trompez (*Murmures.*); c'est une manière d'escamoter les décrets, c'est une trahison à la nation.

Nous réclamons, nous n'avons pas entendu.

Un grand nombre de membres à gauche : A l'ordre! à l'ordre!

Les membres de la partie droite se lèvent et demandent une nouvelle épreuve.

M. **le Président.** On a demandé l'ordre du jour; j'ai consulté l'Assemblée, elle a prononcé...

Plusieurs membres à droite : Cela n'est pas vrai!

M. **le Président.** Si quelques personnes n'ont pas entendu, je vais renouveler l'épreuve.

(L'Assemblée, consultée à nouveau, décrète qu'elle passe à l'ordre du jour.)

M. **le Président.** Voici une lettre du ministre de la guerre.

Plusieurs membres : Au soir! au soir!

M. **le Président** annonce l'ordre du jour des séances de ce soir et de demain et invite les membres de l'Assemblée à se retirer dans leurs bureaux respectifs pour procéder à la nomination d'un président et de trois secrétaires.

La séance est levée à deux heures et demie.

ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 26 MARS 1791, AU MATIN.

RAPPORT *sur le choix d'une unité de mesure, lu à l'Académie des sciences le* 19 *mars* 1791.

L'idée de rapporter toutes les mesures à une unité de longueur prise dans la nature, s'est présentée aux mathématiciens dès l'instant où ils ont connu l'existence d'une telle unité, et la possibilité de la déterminer : ils ont vu que c'était le seul moyen d'exclure tout arbitraire du système des mesures, et d'être sûrs de le conserver toujours le même, sans qu'aucun autre événement qu'une révolution dans l'ordre du monde pût y jeter de l'incertitude; ils ont senti qu'un tel système n'appartenant exclusivement à aucune nation, on ne pouvait se flatter de le voir adopter par toutes.

En effet, si l'on prenait pour unité une mesure déjà usitée dans un pays, il serait difficile d'offrir aux autres des motifs de préférence capables de balancer l'espèce de répugnance, sinon philosophique, du moins très naturelle, qu'ont les peuples pour une imitation qui paraît toujours l'aveu d'une sorte d'infériorité. Il y aurait donc autant de mesures que de grandes nations. D'ailleurs, quand même presque toutes auraient adopté une de ces bases arbitraires, mille événements, faciles à prévoir, pourraient faire naître des incertitudes sur la véritable grandeur de cette base; et comme il n'y aurait point de moyens rigoureux de vérification, il s'établirait à la longue des différences entre les mesures. La diversité qui existe aujourd'hui entre celles qui sont en usage dans les divers pays, a moins pour cause une diversité originaire qui remonte à l'époque de leur établissement, que des altérations pro-